

ADHESION FITNESS DES BAOUS

Professeurs : Charlyne, Sabine

A joindre impérativement :

Cotisation d'adhésion (obligatoire), paiement du forfait choisi.

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE :

ADRESSE :

EMAIL (OBLIGATOIRE) :

TÉLÉPHONE :

COTISATION A.S DES BAOUS

- Une personne **25 Euros**
- Deux personnes (même famille) **40 Euros**
- Trois personnes (même famille) **45 Euros**

FORFAIT FITNESS CHOISI

- | | | | | |
|--------------------------|--|--------------------------|------------------|------------------|
| <input type="checkbox"/> | Carnet de séances | <input type="checkbox"/> | 5 séances | 50 Euros |
| | | <input type="checkbox"/> | 10 séances | 90 Euros |
| | | <input type="checkbox"/> | 20 séances | 160 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Special Mois SEPTEMBRE / DECEMBRE | | | 40 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Forfait MENSUEL illimité | | | 55 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Forfait TRIMESTRIEL* illimité | | | 132 Euros |
| <input type="checkbox"/> | Forfait ANNUEL illimité | | | 360 Euros |

* Les Trimestres sont **FIXES**: OCT/NOV/DEC - JANV/FEV/MARS - AVRIL/MAI/JUIN
 Paiement en chèque au nom de l'**A.S des Baous - Section Fitness** ou espèces
 un seul règlement pour cotisation & Forfait

FORFAITS FITNESS

**CARNET
DE SÉANCES**

5 séances

50 €

10 séances

90 €

20 séances

160 €

**Dès 8,00€
le cours**

**MENSUEL
ILLIMITÉ**

tous les cours,
en illimité :

55 €

Forfait Mini-Mois,
Septembre & Décembre

40 €

**Dès 0,60€
le cours**

**TRIMESTRIEL
ILLIMITÉ**

Oct. / Nov. / Déc.

132 €

Janv. / Fév. / Mars

132 €

Avril / Mai / Juin

132 €

**Dès 0,50€
le cours**

**ANNUEL
ILLIMITÉ**

De septembre
à juin

tous les cours,
en illimité :

360 €

**Dès 0,40€
le cours**

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT JEANNET - FITNESS DES BAOUS

1. ADHÉSION

Tout adhérent doit s'acquitter d'une Cotisation d'Adhésion auprès de la Section AS des Baous Gym-Fitness au moment de l'inscription.

2. STATUT DES PROFESSEURS

- Chaque professeur intervient sous un statut indépendant de profession libérale au sein de l'Association. Il fixe lui-même ses tarifs et ses horaires en accord avec le bureau de l'Association.
- Tout paiement des cours par chèque ou en espèces se fait directement auprès du professeur et doit s'effectuer au début du mois, du trimestre ou de l'année.
- Le professeur se réserve le droit de refuser le ou les cours à tout adhérent n'étant pas à jour de ses règlements.

3. TARIFS

- Les tarifs des cours sont calculés forfaitairement pour le mois, le trimestre et l'année et tiennent compte des vacances scolaires, lissées sur l'année.
- Il est précisé que tout mois ou trimestre commencé est dû en entier.
- Tout adhérent ne s'étant pas acquitté du règlement des cours peut se voir refuser l'accès aux cours.
- Un forfait préférentiel est établi pour la reprise des cours au mois de Septembre et décembre.
- Les carnets de séances sont valables de septembre à juin de l'année d'adhésion.

4. COURS

- Tout nouvel adhérent a droit à un cours d'essai gratuit avant de s'inscrire.
- Est considéré comme ancien adhérent toute personne ayant adhéré au moins une année à la section même si ce n'est pas l'année précédente.
- Un cours ne peut être maintenu au planning que si un minimum de 6 personnes est présent.
- Tout cours ne peut être dispensé que si un minimum de 3 personnes est présent lors du cours. Le professeur se réservant le droit d'annuler le cours.
- Les cours s'enchaînent, vous pouvez entrer et vous installer dès la fin du précédent cours.
- Les portables doivent être en mode silencieux ou bien éteints pour respecter le cours, les adhérents et le professeur.
- Pour libérer l'espace de cours, un vestiaire est à votre disposition dans la salle pour vos affaires personnelles. L'ASSJ section Gym-Fitness décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

5. HYGIENE

Afin d'éviter l'encombrement de la salle et pour votre confort, venir avec:

- serviette à poser sur le tapis de sol (qui est fourni)
- Une bouteille d'eau
- Chaussures type Fitness dédiées à la pratique en salle

Eviter d'emmener sacs à main ou sacs de sport afin limiter les échanges dans les vestiaires exigus

6. PARKING

Un parking est à votre disposition au-dessus de la salle. Soyez vigilants vis-à-vis des bus scolaires qui desservent le collège matin et soir. Prévoyez de vous garer correctement de manière à ne pas les gêner dans leur demi-tour sur le parking.

7. AFFICHAGE

Un affichage du planning des cours, des tarifs, du règlement intérieur et du déroulement des cours pendant les vacances scolaires se situe sur le tableau à l'entrée de la salle.

8. SEMAINES D'OUVERTURE - VACANCES & JOURS FERIES

- Le planning comprend **16 cours** (de 1H) sur la **semaine**.
- L'année comporte: 41 semaines de septembre à juin (dont 6 semaines de cours allégées)
- Les cours seront assurés les jours fériés.
- Le planning sera allégé pour les vacances de La Toussaint / Hiver / Printemps
- La salle sera fermée pour les 15 jours des vacances de Noël.